# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du lundi 30 juillet 2018

**Etaient présents**:

NICOLAS Stéphane, HERBIET Alain, DEBRIN Virginie, PIAZZA Cécile, DESARCE Maryse,

MARI Xavier, SIMONIN Bertrand.

Excusés: COLSON Frédérick, NICOLAS Jean-François.

Absente: DOYEN Sandrine,.

Secrétaire de séance : SIMONIN Bertrand.

\*\*\*\*\*\*\*

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 18 juin 2018 ayant été approuvé sans observations, il a été signé par les conseillers.

Autorisation a été donnée au maire de rajouter un point à l'ordre du jour concernant une demande de subvention auprès de la DRAC.

## 1°) Subvention accordée au CCLI de Solgne.

Après en avoir délibéré, suite à la demande présentée par la Présidente du CCLI de Solgne et Environs, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, accordent une subvention de 100 € au profit du CCLI.

#### 2°) Travaux sur domaine public - convention

Suite à la demande d'un particulier concernant l'installation d'une rampe d'accès à son garage, ces travaux étant situés sur le domaine public, le maire informe le conseil municipal que la maîtrise d'ouvrage sera réalisée par la commune dans un souci de bonne exécution des travaux et qu'il est nécessaire d'établir une convention entre la commune et le bénéficiaire.

Après en avoir débattu, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, autorisent le maire à signer la convention rappelant les obligations des parties et notamment la prise en charge du montant des travaux par le demandeur pour la somme de 2 013 €.

### 3°) Demande de subvention auprès du Conseil Régional (église).

Le maire informe le conseil municipal des travaux à effectuer à l'église Saint Epvre concernant le dispositif d'éclairage des tableaux classés, le traitement des bois et la restauration du mécanisme d'horloge.

Il signale également que ces travaux peuvent bénéficier d'une aide financière par le Conseil Régional, dans le cadre du soutien à l'investissement pour les communes de moins de 2 500 habitants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve les travaux et accepte les devis présentés par :
  - 1. la Sarl Piant Electricité (57 Solgne) pour 8 850 € HT soit 10 620 € TTC concernant le dispositif d'éclairage des tableaux
  - 2. l'entreprise KLING (57 Guessling-Hemmering) pour 10 050 € HT, soit 12 060 € TTC concernant le traitement des bois
  - 3. l'entreprise André Voegelé (67- Strasbourg) pour 4 773,33 € HT soit 5 728 € TTC € concernant la restauration du mécanisme d'horloge

Soit un montant global de 23 673,33 € HT (28 408 € TTC).

- sollicite le Conseil Régional afin de bénéficier d'une aide financière dans le cadre du plan régional 2018
- autorise le maire à signer toutes les pièces afférentes à cette demande.

### 4°) Demande de subvention auprès du de la DRAC (mécanisme horloge).

Le maire présente au conseil municipal le projet de restauration du mécanisme d'horloge classé (fer forgé 1789).

Il signale également que ce projet peut bénéficier d'une aide financière. Le devis réalisé par l'entreprise André VOEGELE sise à Strasbourg (67000) s'élève à la somme de 4 773,33 € HT, soit 5 728 € TTC.

Une subvention de 30 % du montant HT, soit 1 432 € est sollicitée auprès de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- donne son accord pour l'exécution des travaux,
- inscrit la dépense au budget
- autorise le maire à signer toutes les pièces afférentes à cette opération.

#### Divers.

- Le maire informe les conseillers que, dans le cadre du programme « habiter mieux » dont l'objectif est d'aider les propriétaires occupants modestes, désireux de réaliser des travaux d'amélioration de l'habitat (économie d'énergie et/ou adaptation du logement) le CALM a été missionné par la CC du Sud Messin afin d'informer les personnes élligibles. Les habitants désireux par la démarche pourront s'adresser directement auprès du CALM. Une information paraîtra en ce sens.
- Les travaux d'adduction d'eau à la grange sont terminés.
- Le maire remercie toutes les personnes qui ont apporté leur aide à l'occasion de la venue des enfants du centre aéré de Solgne les 17, 18 et 19 juillet.
- Une information de la CC du Sud Messin est parue concernant son prochain déménagement à Goin à compter du 1<sup>er</sup> septembre prochain.
- Dans le cadre de sa compétence Gemapi, la CC du Sud Messin a demandé aux communes concernées, dont Sailly-Achâtel, de désigner les représentants de la commune, qui seront les interlocuteurs auprès la communauté de communes ? Ont été désignés MM. Luc CHRETIEN et Benoit STEMART
- Le syndicat des Eaux de Verny informe que pour les nouvelles construction, les particuliers désireux d'ouvrir un compte et branchement devront faire la démarche directement sur internet.
- Une subvention d'un montant de 5 385 € a été attribuée à la commune dans le cadre de la DETR concernant le projet de rénovation thermique de la salle communale.
- Le maire informe avoir reçu de la part des services du Transport scolaire la proposition d'inverser le sens du passage du bus scolaire (arrivée par Secourt), ce qui permettra la montée des élèves dans le bus, sans devoir déplacer l'abri-bus.
- La fête patronale des 4 5 et 6 août prochains sera inaugurée le vendredi 4 août à 18 heures, avec un vin d'honneur offert par la municipalité.
- Le maire tient à féliciter les membres de l'AFR pour avoir organisé, lors de la coupe du monde de football les soirées de matches dans la salle communale. Il remercie également les bénévoles et tous les participants à cette occasion.
- Des plaintes ont été reçues concernant le chiens errants dans le village; à cette occasion, un courrier sera à nouveau adressé aux habitants fin de leur rappeler les règles de civisme (excès de vitesse, nuisances sonores les week-end et jours fériés, déjections canines ...) le 1<sup>er</sup> adjoint est chargé d'étudier la situation et de voir, éventuellement, la possibilité de faire prendre un arrêté communal.
- Le maire informe les conseillers que, dans le cadre du litige entre un agriculteur et la Sété Weiler (ruissellement sur sa parcelle, suite aux travaux), un protocole d'accord transactionnel a été trouvé entre les parties.
- La nouvelle cloche est en en place. Des problèmes de programmation ont été constatés et devraient être réglés rapidement. Une demande d'arrêt de la sonnerie des cloches les week-ends et les jours de vacances scolaires, le matin uniquement, a été faite et soumise aux conseillers. A l'unanimité, ils se sont prononcés contre cette proposition. En effet, suite à l'installation des cloches, le temps de sonnerie le matin avait été diminué à son minimum, soit 1 minute 30 s.

Le Maire, S. NICOLAS